



Le dépôt dématérialisé des DIA entre dans le cadre de simplification et de modernisation des services publics. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

A compter du 01/08/2024, les DIA pourront être adressées à la Commune par voie électronique.

Dans ce contexte, les notaires et offices notariaux sont invités à compter du 01/08/2024 à déposer leurs DIA via un portail dédié à cet effet en cliquant [ICI](#)

L'envoi par voie postale reste possible à l'adresse suivante :

Mairie de Fréjus

Service des Affaires Foncières et Immobilières

Place Formigé

CS 70108

83608 Fréjus Cedex

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le service des affaires foncières et immobilières au [04.94.17.67.68](tel:04.94.17.67.68)